



**février 2009**

association royale  
**des architectes de liège**

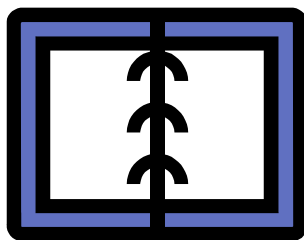
**LA GRENOUILLE**

Prochaine assemblée générale :

le 3 février 2009

---

**Logiciel ARCHIAID**  
Module de gestion des cahiers des charges.



## A VOS AGENDAS !

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| <b>X</b> <b>3 février 2009 :</b> | <b>Assemblée générale : UNI - Union Nationale des Indépendants ARCHIAID - Présentation et aide à l'installation du logiciel</b> |
| <b>X</b> <b>3 mars 2009 :</b>    | <b>Assemblée générale : CALEFFI</b>   |
| <b>X</b> <b>avril 2008 :</b>     | <b>Pas d'assemblée générale</b>   |
| <b>X</b> <b>5 mai 2009 :</b>     | <b>Assemblée générale : ROCKFON - Plafonds acoustiques</b>  |
| <b>X</b> <b>9 juin 2009 :</b>    | <b>Assemblée générale :</b>   |

## COTISATIONS :

Membres effectifs :	125 €
Membres aspirants :	70 €
Membres pensionnés :	70 €
Membres non indépendants :	85 €
Membres stagiaires :	
1 <sup>ère</sup> année inscription à l'ordre :	15 €
2 <sup>ème</sup> année :	25 €

Parrainage : Réduction du montant de la cotisation de 12.5 € par membre parrainé effectivement inscrit à valoir sur la cotisation de 2009.

Cotisation au C.C.P. de l'ARALg : 000-0148741-40.

Note du secrétariat: l'accès au secrétariat se fait via le numéro de l'Association, qui est pour rappel 04/340.04.60.  
Le numéro 04-342.57.00 est réservé aux permanents d'INFOR-ARCHITECTURE

### ASSOCIATION ROYALE DES ARCHITECTES DE LIEGE

Quai des Ardennes, 12 – 4020 LIEGE  
Tél. : 04-340.04.60 – Fax : 04-344.40.42



## BAREME DES PRIX DE CESSION DE MITOYENNETE - 2009

Conditions d'application pour les maçonneries en bon état, dans l'agglomération liégeoise, prenant cours le 1<sup>er</sup> janvier 2009, établi conjointement par :

- l'Association Royale des Architectes de Liège
- l'Association Liégeoise des Géomètres - Experts
- l'Association des Entrepreneurs généraux de travaux publics et privés du Pays de Liège.

			€
<b>1. DEBLAIS AVEC TRANSPORT</b>			
1.1	Terrassement en gros cube	m <sup>3</sup>	13,70
1.2	Déblais en tranchée en terrain courant	m <sup>3</sup>	52,65
<b>2. MACONNERIE DE FONDEMENT</b>			
2.1	Fondation courante en briquillons ou béton cyclopéen	m <sup>3</sup>	131,65
2.2	Béton de gravier entre terres	m <sup>3</sup>	180,00
2.3	Béton armé, coffrage compris	m <sup>3</sup>	650,00
2.4	En moellons au-dessus du sol (50 cm épaisseur min.)	m <sup>3</sup>	300,00
2.5	En briques de terre cuite (murs de 48 et 36 cm)	m <sup>3</sup>	372,75
2.6	En briques de béton silico-calcaire ou laitier	m <sup>3</sup>	371,70
2.7	En blocs de béton lourd, maçonnerie de 39 et 29 cm	m <sup>3</sup>	279,05
<b>3. PROTECTION CONTRE L'HUMIDITE ASCENSIONNELLE</b>			
3.1	Membrane	m <sup>2</sup>	9,50
<b>4. MACONNERIE D'ELEVATION</b>			
4.1	En briques de campagne (mur de 36 cm)	m <sup>3</sup>	372,75
4.2	En briques mécaniques (mur de 30 à 33 cm)	m <sup>3</sup>	407,50
4.3	En blocs treillis, terre cuite (mur de 29 cm)	m <sup>3</sup>	303,25
4.4	En blocs de béton (mur de 29 cm)	m <sup>3</sup>	294,85
<b>5. COUVRE MUR</b>			
5.1	En grès vernissé, en poterie vernissée (1 brique ½)	mct	47,40
5.2	En béton vibré, réalisé sur place	mct	38,00
5.3	En fibrociment ou en béton préfabriqué	mct	32,65
5.4	En pierre bleue, suivant taille et profil	m <sup>3</sup>	de 4703,00 à 5290,00
<b>6. RECOUVREMENT</b>			
6.1	Enlèvement membrane étanchéité + lattage (évac. non comprise)	m <sup>2</sup>	- 7,40
6.2	Carreaux fibre ciment (évacuation non comprise)	m <sup>2</sup>	- 15,80
	Si présence d'amiante, prévoir un supplément pour la taxe de décharge et la manutention suivant procédure.		

### NOTA BENE

1. Les prix unitaires représentent **la valeur** des ouvrages. Il ne doit pas y être ajouté les taxes, TVA et honoraires, déboursés par le premier constructeur.
2. Tous cas sortant du présent barème (vétusté, mauvaise mise en œuvre ou difficulté de mise en œuvre) sont à débattre au mieux des intérêts des parties.
3. **La notion de vétusté ne doit être envisagée que si le mur a perdu de ses qualités intrinsèques (fissures, stabilité, hors plomb ou autres vices quelconques).**
4. Tout mur non conforme au Code Civil, aux us et coutumes locaux, doit, préalablement à son édification et/ou son acquisition, faire l'objet d'un accord entre les parties.
5. Tout recouvrement du parement de la partie à acquérir sera démonté par ou aux frais du propriétaire du mur.
6. Les honoraires pour l'établissement du document de cession de mitoyenneté sont à charge de la partie acquéreuse, ainsi que les modalités et frais d'enregistrement.
7. Le démontage, avec ou sans emploi, d'une couverture de mur doit être réalisé à charge de la partie acquéreuse.

## **L'Espagne : Son ambiance de vacances et... ses ardoises**

A l'initiative de l' AAPL, suite à l'invitation de Pascal Regnier (Technico-commercial de Cupa Group pour la Wallonie et le Luxembourg), une dizaine d'architectes de l'AAPL et de l'ARALg se sont rendus dans la province d'ORENSE (Galice) les 21-22 et 23 octobre pour la visite des ardoisières **CUPA**.

C'est à l'aéroport de CHARLEROI que les membres des deux associations se sont retrouvés pour ce voyage qui nous a permis d'allier la connaissance technique et le plaisir du voyage et de la bonne table.

En effet, la qualité de l'accueil était à la hauteur de la réputation des produits CUPA. C'est donc dans une ambiance détendue et souvent festive que les membres des deux associations d'architectes ont apprécié et se sont appréciés. Les photos qui accompagnent cet article en témoignent !

L'Espagne est le plus grand spécialiste et producteur d'ardoise dans le monde et **CUPA PIZARRAS** est le leader mondial du secteur sur un marché composé d'une vingtaine de pays et dans lequel l'entreprise est présente depuis plus de 40 ans. La majorité de sa production est destinée à l'exportation. Sa renommée mondiale est le fruit de l'extraordinaire pureté du schiste avec lequel Cupa travaille, ainsi que le contrôle systématique de la qualité effectué sur l'ardoise produite (études géologiques, minières et géotechniques, travaux de prospection, évaluation de la veine et de la pureté de la composition de l'ardoise ainsi que de la direction des travaux miniers). Toutes les carrières exploitées aujourd'hui par **CUPA GROUP** sont homologuées dans tous les pays où cette certification est exigée. En outre, le système de gestion de la qualité est garanti par l'application de la norme ISO 9001 :2000 (certification AFNOR).

A bord de 4x4, nous avons parcouru tout le processus de production des ardoises CUPA :

**-GISEMENT**

**-EXTRACTION**

**-TRANSFORMATION**

**-EMBALLAGE**

**-CHARGEMENT**

**-REHABILITATION**



Une visite approfondie de CUPA 10 et CUPA 4 :

**CUPA 10**, ardoise de couleur noire, contenant de légères inclusions métalliques non oxydables et de planéité régulière, exfoliée à une épaisseur moyenne entre 3,5 et 5 mm.

ORIGINE: Carrière Las Arcas. San Pedro de Trones (León). En exploitation depuis 1983.

MODÈLES: Rectangulaire et Ronde.

FORMATS (en cm) : A partir de 22x16 jusqu'au 40x22, selon les modèles.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES: répondent aux normes suivantes: EN 12326 et ATG/H599

**CUPA 4**, ardoise de couleur noire-bleutée, de planéité régulière et de texture lisse, exfoliée à une épaisseur moyenne entre 3,5 et 4 mm, et entre 7 et 8 mm pour l'ardoise "Heavy".

ORIGINE: Carrière Armadilla. Benuza (León). En exploitation depuis 1968.

MODÈLES: Rectangulaire, Modèle Flamand, Pico et Ronde.

FORMATS (en cm) : A partir de 22x16 jusqu'au 50x25, selon les modèles.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES: répondent aux normes suivantes: EN 12326 et ATG/H517

L'ardoise, matériau naturel, résistant, écologique et inaltérable, est directement extrait des gisements et traitée avec le plus grand soin afin de respecter ses propriétés originelles. Grâce à ses caractéristiques naturelles, seules l'extraction et la découpe sont nécessaires afin d'obtenir son format commercial. La couleur de l'ardoise dépend de sa composition minéralogique et de la taille du grain de ses minéraux. La richesse de l'ardoise répond à des propriétés, à savoir : l'imperméabilité, la résistance, la durabilité et la polyvalence pour tout type de couverture.

L'ardoise est une roche métamorphique d'origine sédimentaire, de l'époque Ordovicienne (il y a 550 millions d'années). Ses principaux composants sont le quartz, la séricite et des minéraux du groupe du chlorite. Son origine est née de la superposition de sédiments argileux dans les fonds marins. En raison des hautes pressions, des températures élevées et des intenses déformations, ces sédiments argileux ont été soumis à des changements de composition minéralogique et une orientation des minéraux en plans parallèles. En tant que minéraux secondaires, il est habituel de voir apparaître des oxydes et des sulfures de fer, une matière carbonneuse, des carbonates, des feldspathiques, etc.

Pour agrémenter le voyage, un atelier pratique avec rencontre d'un géologue et la visite des mines d'Or à Las Medulas nous ont été proposés. Une expérience enrichissante pour tous.

De l'avis général, cette expérience d'associer des associations d'architectes notamment pour permettre d'avoir un nombre suffisant de participants est une expérience qui doit se renouveler. Elle a en effet également permis des rencontres enrichies des personnalités de chacun.

Les coordinateurs Alix COURTOY pour l'ARALg et Robert LOUPPE pour l'AAPL sont prêts à remettre le couvert ! A bon entendeur ... salut

Laura DACHOUF ET Robert LOUPPE, rapporteurs

### Les sols pollués en Région wallonne

Lors de notre précédente assemblée générale, il était question des « Sols pollués en R.W. ». Concernant l'étude d'environnement des terrains pour lesquels il y a suspicion de pollution ou occupés précédemment par une industrie, le Confrère Van Hoyer met à notre connaissance ce site pour l'instant en cours de mise à jour.

<http://www.walsols.be/gp.aspx>

Dans la case « ancienne commune » *menu déroulant*

Ensuite, recherche dans la liste trouvée, voir si le terrain recherché s'y trouve. Si oui, cliquer dessus, les détails apparaîtront...

Bonne recherche et merci au Confrère Van Hoyer.

### Recherche jeune architecte ou stagiaire

Dans le cadre de son activité de développement immobilier, **la société I&C**, spécialisée dans le développement de biens d'exception tels que la Grand-Poste de Liège, l'hôtel Crowne Plaza du Cadran, etc. recherche un jeune architecte ou stagiaire qui aurait comme fonction : le dessin, le suivi de chantier, les documents de présentation des projets, les métrés, etc. Les compétences souhaitées sont Autocad/vector, Microsoft office, Outlook, Powerpoint, etc. Le néerlandais étant un sérieux atout.

Contact : [danielle.adam@invest-c.com](mailto:danielle.adam@invest-c.com)

## Activités ARALg - récapitulatif de l'année 2008

Comme notre récapitulatif 2007 le précisait déjà, nos activités s'efforcent de donner la meilleure information sous toutes ses formes à nos membres, en voici quelques aspects.

*Oui, on fait toujours quelque chose à l'Aralg...*

Visites : Luxembourg : Dupont de Nemours et visite urbanistique du Kirschberg  
Bruxelles : Batibouw  
Ostende : Visite des installations de DAIKIN  
Luxembourg : Bâtiments de la CE et de la Philharmonie  
Marche-Walex : Salon Energie

### Présentations techniques :

Daikin : Pompes à chaleur  
Tarkett : Revêtement de sol  
Aliplast : Châssis aluminium  
Beal : Mortiers spéciaux  
Innotec : Collages spéciaux pour façade

### A relire dans la Grenouille :

Expo Serrurier Bovy  
Végétalisation des toitures  
Partenariat avec le logiciel *Archiaid*  
*Plus beaucoup d'autres choses*

### Manifestation :

Organisation d'une séance de mise à niveau des connaissances des  
Coordinateurs Sécurité Chantier.

### Publications :

Au mois d'avril, notre mensuel La Grenouille s'est informatisé, suivant ainsi le mouvement de la presse spécialisée et étendant fin 2008 sa diffusion à tous les architectes de la Province de Liège.

En novembre, l'Aralg s'associe par un Comité de rédaction à la parution du nouveau magazine *Arch-index* consacré principalement à l'actualité et aux prescriptions techniques et administratives.

Georges FOULON

# Membres des comités

<u>Nom du comité</u>	<u>Nom membre</u>	<u>Fonction</u>
<b>Comité directeur</b>	Luc HERZE	Président
	Marc ZWEBER	Secrétaire
	Georges FOULON	Trésorier/bibliothécaire
	Philippe THEUNISSEN	Délégué FAB
	Philippe MEILLEUR	Président INFOR-ARCHITECTURE
	Alix COURTOY	Commissaire
	Robert DAUBIT	Commissaire
	Bernard DUTILLEUX	Commissaire
<b>Comité juridique</b>	Patrick VAN HOYE	Commissaire
	Philippe HERMANS	Président
	Jean GLAUDE	Secrétaire
	Didier GOFFAUX	Membre
	Paul HOUBAR	Membre
	Pierre LAPORT	Membre
	Robert PEL	Membre
	Jean RENAULT	Membre
	Pierre-Yves VOZ	Membre
	Marc ZWEBER	Membre
Maître BODEN	Avocat	
<b>Chambre d'arbitrage</b> <i>en attente d'une décision statutaire</i>	François GASPAR	Membre
	Robert PEL	Membre
	Henri TELLER	Membre
<b>Conseil de discipline</b>	Luc HERZE	
	Robert PEL	
	Karl SIMON	
	Marc ZWEBER	
<b>Commission des mitoyennetés</b>	Robert DAUBIT	Président
	Luc HERZE	Membre
	Jacques LEENDERS	Membre
	Jean-Claude LHOEST	Membre
	Henri TELLER	Membre
	Patrick VAN HOYE	Membre
<b>Comité d'entraide</b>	Pierre DAVID	Président
	Ghislaine LAMBY	Membre
	Karl SIMON	Membre
<b>Infor-architecture</b>	Philippe MEILLEUR	Président
	Luc HERZE	Vice-président
	Georges FOULON	Trésorier
	Robert DAUBIT	Secrétaire
	Jean-Claude BROUILLARD	Commissaire
	Pierre DESSOUROUX	Commissaire
Philippe THEUNISSEN	Commissaire	


## Demande de permis d'Urbanisme sur la commune de Saint-Nicolas

Le Confrère Daniel FRANCK nous informe d'une décision du Collège communal en matière de documents à fournir en vue de l'obtention d'un permis d'urbanisme.

On peut se poser certaines questions concernant l'intérêt d'une telle mesure mais surtout de sa légalité. En effet, l'Administration peut-elle exiger certains documents préalablement au dépôt d'un dossier de demande de permis ? Qu'en est-il des Confrères qui travaillent toujours manuellement (et c'est bien leur droit) et qui auront bien du mal à produire un fichier pdf... Et à quoi ce fichier va-t-il bien servir à la vérification des implantations des constructions ? Va-t-on voir les fonctionnaires débarquer sur place avec leur ordinateur ?

Quoiqu'il en soit, cette nouvelle imposition va dans le sens de la complexité administrative maintes fois condamnée et de la charge de travail toujours croissante pour l'architecte. Ceci montre une fois encore que les politiques n'ont toujours pas compris qu'il faut réellement réduire la charge administrative et non l'augmenter ! Mais ils sont certainement convaincus de leur bon sens...

**Saint-Nicolas, le 12 décembre 2008**



• **Service Urbanisme** •  
**Rue des Botresses, 2**  
**4420 Saint-Nicolas**  
☎ 04 239 97 70    📠 04 246 54 88

FRANCK Daniel  
19 rue du Huit Mai  
4460 HORION HOZEMONT

### **INFORMATION AUX ARCHITECTES ET AUX DEMANDEURS**

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le C.W.A.T.U.P.E. prévoit l'indication sur place de l'implantation par les soins du Collège communal comme repris dans son article 137 reproduit ci-après :

**Art. 137.** Le permis peut déterminer l'ordre dans lequel les travaux doivent être exécutés et le délai endéans lequel les conditions qui assortissent le permis doivent être réalisées.

(Le début des travaux relatifs aux constructions nouvelles, en ce compris l'extension de l'emprise au sol de constructions existantes, est subordonné à l'indication sur place de l'implantation par les soins du collège des bourgmestre et échevins.

Il est dressé procès-verbal de l'indication – Décret-programme du 3 février 2005, art. 92).

Donnant suite à ce prescrit, le Collège communal, en sa délibération du 28.11.2008, décidait de la fourniture par les architectes de plans numériques au format *Portable Document Format* (PDF).

Afin de nous permettre de remplir l'obligation visée ci-dessus, l'envoi des fichiers sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et devra se faire préalablement au dépôt des plans sur support papier.



Sans cela, le dossier ne pourra être considéré comme complet et ne recevra donc pas d'avis provisoire de réception.

Pour des modalités pratiques, une adresse courriel a été créée exclusivement à cet effet, à savoir [plans@saint-nicolas.be](mailto:plans@saint-nicolas.be).

Nous vous remercions de libeller comme suit les envois :

**Dans l'objet :**

Demandeur - Situation des travaux

**Dans le corps du message :**

- 1- Nom du demandeur
- 2- Adresse du demandeur
- 3- Situation du chantier
- 4- Numéro cadastral
- 5- Numéro de téléphone/GSM du demandeur
- 6- Numéro de téléphone/GSM de l'architecte

Par ailleurs et pour ce qui concerne l'application pratique de cette réglementation, nous vous demandons de veiller à ce que le chantier ne débute effectivement qu'après renvoi du *formulaire de début de travaux* et après que l'implantation ait été dûment contrôlée par nos soins.

Cette opération sera menée par un fonctionnaire communal en présence du demandeur, de l'entrepreneur et de vous-même sur base d'un rendez-vous pris de commun accord.

Dans un premier temps, vous pourrez obtenir plus d'informations au 04/239.97.77 (M. Thierry BAPTISTE, en charge du contrôle d'implantation).

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Par le Collège,



Le Secrétaire,  
Claude MATHY

Le Député-Bourgmestre,  
Patrick AVRIL

Réponse de l'Ordre des Architectes suite à notre étonnement de voir abandonnée l'organisation de la manifestation « *Ma maison, mon architecte* ». Le contenu est pour la moins évasif...



Ordre des Architectes

CONSEIL FRANCOPHONE ET GERMANOPHONE

A l'attention de Monsieur Le Président

**L. HERZE**

ASSOCIATION ROYALE DES ARCHITECTES

DE LIEGE

Quai des Ardennes 12

**4020 LIEGE**

Bruxelles, le 4 décembre 2008

Concerne : **Manifestation MA MAISON MON ARCHITECTE**  
Vos réf. : **081027-CNOA - votre lettre du 27 octobre 2008**

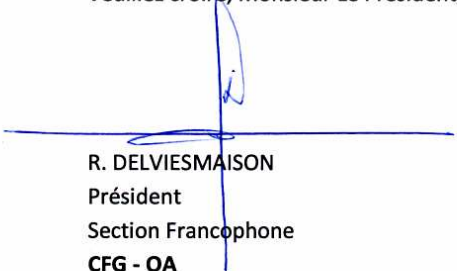
Cher Monsieur Le Président,

Nous accusons réception de votre courrier adressé à Monsieur Olivier Gillis concernant l'organisation Ma Maison Mon Architecte.

Bien que notre budget ne nous permette difficilement de participer à la manifestation en 2009, nous allons néanmoins réfléchir à un moyen de pouvoir envisager une éventuelle reconduction de l'action en 2010 après ré-analyse du concept.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de la décision du CFG-OA.

Veillez croire, Monsieur Le Président, en l'assurance de notre parfaite considération.



R. DELVIESMAISON  
Président  
Section Francophone  
CFG - OA



M. DE KEYSER  
Président Suppléant  
Section Francophone  
CFG - OA

## En bref...

### La gare de Liège-Guillemins et toute son histoire.

<http://users.belgacom.net/cwarzee/guillemins/index.htm>

Intéressant site retraçant l'histoire de la gare et de son quartier depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle, abondamment illustré. Vaut la peine d'une consultation approfondie.

### CONFERENCES projet urbain

#### Lieu : Salle Académique - Place du XX Août, 2 - 4000 Liège

En collaboration avec la Ville de Liège, l'école supérieure d'architecture Lambert Lombard, la Maison de l'Urbanité et la Chambre des Urbanistes de Belgique.

"Le site industriel des anciennes aciéries Trefill-Arbed à Gand" par Joris Demoor - Planification stratégique / Mercredi 11 février 2009 à 17h

"Bilbao Ría 2000" par Manuel Sánchez Collado - Directeur de projets  
Mercredi 25 février 2009 à 17h

"Le Masterplan du projet Belvédère-Maastricht" par Peter de Ronde - Ingénieur urbaniste  
Mercredi 11 mars 2009 à 17h

"La ville de Amersfoort - Utrecht" par Arno Goossens - Planification stratégique  
Mercredi 25 mars 2009 à 17h

"Saint Etienne 2000" par Pierre Houssais - Directeur du service d'Urbanisme  
Mercredi 6 mai 2009 à 17h

Inscription obligatoire auprès de Solange.Chapelle@ulg.ac.be  
Frais d'inscription : 25 € pour le cycle, payable sur place

### Maison régionale de l'Architecture et de l'Urbanisme

Réservez d'ores et déjà l'après-midi du 18 février 09 durant laquelle il sera présenté la Maison régionale de l'Architecture et de l'Urbanisme et où se tiendra également la première assemblée générale de l'Union wallonne des Architectes (UWA).

La séance se tiendra au Moulin de Beez sur invitation du Ministre.

# **UWA UNION WALLONNE DES ARCHITECTES**

Asbl

## **INVITATION**

C'est avec grand plaisir que nous vous annonçons la tenue de la première manifestation officielle de l'UNION WALLONNE DES ARCHITECTES (en abrégé UWA) qui se tiendra au Moulin de BEEZ

**Le mercredi 18 février 2009.**

L'UWA a pour but de représenter les architectes qui travaillent en Région wallonne en général et de les défendre dans leur pratique professionnelle. Elle est destinée à être un espace de dialogue avec les autorités ainsi qu'un interlocuteur de référence à l'instar des autres grands acteurs du secteur de la construction.

Le programme d'action de l'UWA est, entre autres :

1. Etablir une communication directe avec tous les membres par le biais de « News letter » fréquentes et de plusieurs réunions annuelles ;
2. Etablir un dialogue constructif avec les instances ordinales ;
3. Promouvoir la revalorisation des prestations professionnelles ;
4. Créer une cellule « Marchés Publics » afin que nos droits soient respectés ;
5. Gérer et prendre en charge, avec la section francophone et germanophone de l'Ordre des Architectes, la Maison Régionale de l'Architecture et de l'Urbanisme (MRAU) ;
6. Relayer au niveau de la Direction Régionale les problèmes rencontrés avec la GDO4 (anciennement DGATPL) au niveau local ;
7. Collaborer et participer aux différents groupes de travail technique notamment au sein du CSTC avec les autres organes professionnels tels que la Confédération de la Construction Wallonne (CCW) ;
8. Agir en tant qu'un des 3 membres fondateurs dans le CLUSTER Energie CAP2020 « construction durable » ;

### **17H00 : SEANCE ACADEMIQUE**

en présence de

**Monsieur le Ministre A. ANTOINE,  
Monsieur Jean THIRY, Président de l'aile francophone de l'Ordre des architectes  
CfGOA**

Prendrons la parole :

**Prof. Dr. FURFARI  
Une histoire de D'Energéopolitique,  
ou  
Le Bouwmeester**

**Le Ministre André ANTOINE  
Actions prises et à prendre**

**UWA programme :**

- 15h00      **Accueil des architectes**  
15h30      **Assemblée générale statutaire de l'UWA**  
              **(rapport d'activités du CA et du Bureau)**
- 17h00      **Séance académique**
- 18h30 :     **Débat et questions de l'assemblée**
- 19h00      **Verre de l'amitié et Buffet promenade**

Plus d'informations, programme complet & inscriptions :

<http://www.uwa.be>

**Echo:**  
**fort en solutions totales**  
**et innovation !**



**ClimaDeck, les premiers éléments de plancher belges avec modules avec conduites intégrés pour l'application de l'activation du noyau de béton**

Pose rapide • Planning de chantier facile • Pas de temps d'attente pendant le processus construction  
• Position précise et position basse des conduites • Possibilité d'autoriser des percements ou des moyens de fixation sur le chantier • Grandes portées sont possibles: haute flexibilité de conception  
• Ecologique: consommation minimale de matières premières et processus de production durable  
• Plancher fin: gain en hauteur dans le bâtiment • Solution de plancher à prix économique • Savoir-faire d'Uponor et d'Echo, deux leaders du marché européens dans leur domaine, unis.

**ECHO nv**  
Industrieterrein  
Houthalen-Oost  
Donderslagweg 25  
B-3530 Houthalen  
T 089-84 03 11  
F 089-84 03 35



**info@echobel.com • www.echobel.com**